

JOURNÉE

formation continue



jeudi **14** juin 2018 | 14h00-17h45 | Uni Mail | Salle MS150

La profession d'avocat en 2018: Quo vadis?

À l'instar de beaucoup d'autres métiers, la profession d'avocat fait actuellement face à des mutations importantes. Que ce soit l'évolution des techniques digitales, celle de la législation et de la jurisprudence ou encore celle de la concurrence d'autres professions de services, nombreux sont les facteurs qui obligent les avocats à repenser leur façon de travailler.

Dans ce contexte, le Département de droit public de la Faculté de droit de l'Université de Genève a réuni plusieurs spécialistes qui présenteront divers enjeux de cette évolution, de la fiscalité à l'automatisation du travail, en passant par le règlement des conflits d'intérêts et l'impact de la jurisprudence récente sur la pratique du métier. Leurs exposés seront non seulement fondés sur l'analyse des derniers développements juridiques, mais tendront également à donner aux auditeurs une approche pratique des questions abordées.

Organisation

- **Benoît Chappuis**, professeur aux universités de Genève et Fribourg, avocat
- **Stéphane Grodecki**, docteur en droit et chargé de cours à l'Université Genève

Public

Avocats, magistrats, avocats-stagiaires, juristes

P R O G R A M M E

- 14h00 **Accueil**
- 14h15 **Ouverture**
Benoît Chappuis et **Stéphane Grodecki**, organisateurs
- 14h20 **Mots d'introduction**
Bénédict Foëx, professeur à l'Université de Genève, doyen de la Faculté de droit
- 14h30 **Automatisation du travail de l'avocat**
Adrien Alberini, docteur en droit, LL.M. (Stanford), avocat
- 15h00 **La fiscalité de l'avocat travaillant dans une personne morale: entre dividendes et salaire**
Jean-Frédéric Maraia, docteur en droit, chargé de cours à l'Université de Genève, avocat
- 15h30 **Les conflits d'intérêts de l'avocat en procédure: regards croisés entre un magistrat pénal et un magistrat civil**
Stéphane Grodecki, premier procureur
Jean Reymond, président du Tribunal civil
- 16h00 *Pause*
- 16h30 **La pratique de la Commission du barreau en matière de levée du secret pour le recouvrement d'honoraires**
Jean-Louis Collart, président de la Commission du barreau, avocat
- 17h00 **Chronique de jurisprudence récente en matière de profession d'avocat**
Benoît Chappuis
- 17h45 **Fin de la formation**

Prix

- CHF 100.- pour les avocats-stagiaires et les étudiants
- CHF 150.- pour les autres participants

Information | Inscription en ligne (avant le 1er juin 2018)

Antonietta.pitardi@unige.ch | www.unige.ch/formcont/avocat